

CHANGEMENTS

Depuis le 1er janvier 2025

DANS LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL CONCERNANT LES ABSENCES

ABSENCES MALADIES > AVANT LE 1ER JANVIER

L'employeur pouvait demander à une personne salariée de fournir un billet médical, si les circonstances le justifiaient ou s'il avait un doute.

ABSENCES MALADIES > MAINTENANT

L'employeur ne peut plus demander de billet médical pour les 3 premières absences de 3 journées consécutives ou moins, sur une période de 12 mois. La période de 12 mois commence à la première absence.

EXEMPLES

1

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Congé	Absence maladie	Absence maladie	Absence maladie	Présence au travail	Présence au travail	Congé
L'employeur ne peut pas exiger de billet médical car il s'agit d'une seule séquence						

2

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Congé	Absence maladie	Absence maladie	Présence au travail	Présence au travail	Absence maladie	Congé
L'employeur ne peut pas exiger de billet médical et il s'agit de 2 séquences distinctes						

EXEMPLES ANNUELS

1

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Une séquence maladie de 2 jours	Pas d'absence maladie	Pas d'absence maladie	Une séquence maladie de 3 jours	Une séquence maladie de 4 jours	Pas d'absence maladie
L'employeur ne peut pas exiger de billet médical (Séquence #1)			L'employeur ne peut pas exiger de billet médical (Séquence #2)	L'employeur peut exiger un billet médical car 4 jours, ce n'est pas une séquence	
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Pas d'absence maladie	Pas d'absence maladie	Une séquence maladie de 1 jour	Une séquence maladie de 2 jours	Pas d'absence maladie	Pas d'absence maladie
		L'employeur ne peut pas exiger de billet médical (Séquence #3)	L'employeur peut exiger un billet médical car les 3 séquences sont déjà utilisées		

Total:

- 6 jours de maladie sans que le billet médical puisse être exigé
- 6 jours de maladie où l'employeur peut exiger le billet médical

EXEMPLES ANNUELS - SUITE

2

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Une séquence maladie de 3 jour	Pas d'absence maladie	Pas d'absence maladie	Pas d'absence maladie	Une séquence maladie de 3 jours	Pas d'absence maladie
L'employeur ne peut pas exiger de billet médical (Séquence #1)				L'employeur ne peut pas exiger de billet médical (séquence #2)	
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Pas d'absence maladie	Pas d'absence maladie	Une séquence maladie de 3 jours	Pas d'absence maladie	Pas d'absence maladie	Pas d'absence maladie
		L'employeur ne peut pas exiger de billet médical (Séquence #3)			

Total:

- 9 jours de maladie sans que le billet médical puisse être exigé

CE QUE NOTRE CONVENTION COLLECTIVE PRÉVOIT

Notre convention collective prévoit, pour les personnes à temps complet, 9,6 journées de maladie payées. Ainsi, pour une personne qui sera dans la situation de l'exemple annuel no.2, si elle s'absente une 10e journée, sa journée sera rémunérée en maladie à 60%, toutefois elle devra fournir un billet médical pour cette journée.

CHANGEMENTS

SUITE

DANS LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL CONCERNANT LES ABSENCES

ABSENCES POUR OBLIGATIONS FAMILIALES

L'employeur ne peut plus demander de document justificatif médical pour les 10 premières journées dans une période de 12 mois. Toutefois, il peut demander un document justificatif **non-médical**.

Les absences pour obligation familiale **ne comptent pas dans les 3 séquences d'absence maladie**. Elles sont distinctes pour ce qui est de la justification de celles-ci. Toutefois, jusqu'à 5 des 10 journées peut être rémunérées via la banque de 9,6 jours prévue dans la convention collective (pour les personnes à temps complet).

AUTRES INFORMATIONS ET ASSURANCE SALAIRE

Le but de ces dispositions est de diminuer le nombre de visites médicales qui ne visaient pas à obtenir un traitement, mais uniquement un certificat médical pour l'employeur. Les médecins se plaignaient d'avoir une trop grande charge administrative et le gouvernement a trouvé notamment ces moyens pour diminuer la quantité de paperasse que les médecins doivent remplir. Le gouvernement espère aussi libérer des plages horaires utilisées inefficacement dans les cliniques médicales.

L'impact sur les salariés est intéressant puisque ceux-ci n'auront pas à attendre des heures dans une clinique médicale avec un enfant malade, ou en étant eux-mêmes malades, alors qu'ils devraient plutôt rester à la maison pour se soigner et éviter de contaminer autrui.

Les salariés en absence invalidité qui bénéficient de prestations d'un assureur profiteront également de ces nouvelles mesures. En effet, ils n'auront plus à revoir périodiquement leur médecin pour recevoir des prestations d'invalidité si ce dernier juge qu'ils n'ont pas à les voir si souvent. La fréquence des rendez-vous sera déterminée par leur médecin et non plus par leur assureur. Nous serons également vigilants quant à l'adoption d'un règlement qui pourrait imposer un formulaire unique aux assureurs, car certains formulaires nous apparaissaient inutilement intrusifs dans la vie privée des salariés et nous espérons qu'un formulaire unique serait plus circonspect.